

Engagement

Acquisition d'une tablette numérique

Présentation
La Ville de Colmar propose une aide financière, à hauteur de 120€ maximum, pour l'acquisition d'une tablette numérique pour les enfants colmariens scolarisés, au CP , dans les écoles élémentaires publiques ou privées.
Service responsable
Direction de l'enseignement, de la petite enfance et de la solidarité Service de l'enseignement 8 rue Rapp – BP 50528 – 68021 Colmar cedex 03 89 20 67 63
Procédure
Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de la Ville (www.colmar.fr/engagements) ou à retirer dans le hall d'accueil de la mairie. Celui-ci dûment complété, est à transmettre avec les pièces justificatives, par voie postale , à la mairie de Colmar – service de l'enseignement – 8 rue Rapp.
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none">- Relevé d'Identité Bancaire <i>au nom de la personne à qui la facture est établie,</i>- copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,- copie de la facture nominative d'achat de la tablette <i>(au nom des parents);</i> <p>Attention : consulter le formulaire concerné pour connaître les dates à respecter,</p> <ul style="list-style-type: none">- copie du livret de famille <i>(ou acte de naissance)</i> comprenant la page des parents et de l'enfant,- certificat de scolarité <i>(uniquement pour les élèves scolarisés hors de Colmar ou dans un établissement privé).</i>
Date de mise en œuvre
La date est fonction de l'année scolaire concernée (celle-ci est indiquée dans le formulaire correspondant).